

RÉFÉRENTIEL DE DIPLÔME

du Brevet Professionnel Agricole



option **Conducteur d'engins
forestiers**

Le brevet professionnel agricole « Conducteur d'engins forestiers » est une certification de niveau 3 de la nomenclature du cadre national des certifications professionnelles.

Cette certification vise l'acquisition de compétences relatives à la conduite de machines forestières : tracteur équipé forestier, porteur, débusqueur.

Le référentiel du brevet professionnel agricole comporte 3 parties :

1. Le référentiel d'activités,
2. Le référentiel de compétences,
3. Le référentiel d'évaluation.

1. Référentiel d'activités

Le référentiel d'activités est composé de trois parties :

- La première partie fournit un ensemble d'informations relatives au contexte socio-économique et réglementaire du secteur professionnel et à l'emploi visé par la certification,
- La deuxième partie est constituée de la fiche descriptive des activités (FDA),
- La troisième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1.1 Eléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1.1 La filière

La forêt, en France métropolitaine, couvre 31% du territoire national soit 17 millions d'hectares. C'est l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture, elle est en augmentation de 0,7% par an depuis 1985.

Multifonctionnalité de la forêt et contribution écologique¹

Les forêts fournissent un grand nombre d'apports à la société et au bien-être humain. Quatre catégories de contributions sont à souligner :

- Contributions matérielles : La forêt fournit le bois utilisé comme matériau dans de nombreuses industries et en tant qu'énergie. Ce matériau peut se substituer à l'acier, au PVC ou au béton limitant ainsi les gaz à effet de serre.
- Contributions à la régulation des processus écologiques : Les forêts captent le CO₂ atmosphérique et le stockent durablement (dans la biomasse vivante et morte, dans les matières organiques en décomposition et dans les sols) contribuant ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique. Les forêts métropolitaines ont séquestré, en moyenne sur la période 2015-2020, 39,6 millions de tonnes CO₂/an. Celles-ci occupent aussi une place importante dans le cycle de l'eau, la protection des sols et de la biodiversité.
- Contributions immatérielles : En permettant un ensemble d'activités sportives et récréatives, les forêts jouent un rôle important pour notre santé. Elles façonnent les paysages contribuant ainsi à notre identité culturelle et à l'activité touristique des territoires. Les forêts françaises reçoivent 700 millions de visites annuellement, pour de multiples activités².
- Contribution au maintien et à l'évolution de la vie : la photosynthèse, le recyclage des nutriments, la formation des sols sont des services, rendus par la forêt, indispensables à la vie.

¹ Rapport du Comité des sciences de l'environnement de l'Académie des sciences et points de vue d'Académiciens de l'Académie d'Agriculture de France - juin 2023 - Les forêts françaises face au changement climatique

² Rapport d'information – Assemblée nationale – Numéro 1178 – 2 mai 2023

Les forêts bénéficient de multiples régimes de protection (parcs naturels, réserves naturelles ou biologiques, zones Natura 2000, forêts de protection). Depuis quelques années, elles sont soumises à de nombreux risques : événements météorologiques extrêmes, incendies, ravageurs, pathogènes, grands herbivores en lien avec le réchauffement climatique qui exacerbent les autres pressions...

La filière forêt-bois se positionnant comme l'un des principaux contributeurs à la lutte contre le changement climatique, elle est amenée à jouer un grand rôle dans la politique énergétique de la France et la neutralité carbone visée pour 2050.

Situation de la forêt française

4^{ème} forêt européenne, elle se répartie inégalement sur le territoire métropolitain : les trois régions les plus boisées sont la Corse, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Bourgogne-Franche-Comté. Les sols boisés sont constitués en majorité de forêts, ils sont complétés par des bosquets, des haies et des alignements d'arbres sur le territoire métropolitain.

Sur ce même territoire, la forêt a augmenté de 1,7 millions d'hectares (32% du territoire) depuis le début des années 1980, les autres sols boisés (haies et bosquets) ont à l'inverse diminué de 750 000 hectares³.

Le stock de bois sur pied a ainsi augmenté de 45% en 30 ans. Les feuillus représentent 64 % de ce volume de bois vivant sur pied⁴.

Toutefois, les conditions climatiques de ces dernières années ont entraîné une augmentation de la mortalité des arbres (11,4 millions de mètres cubes). La sécheresse et le développement d'insectes xylophages (scolytes notamment) en sont des facteurs déterminants⁵.

Ce bois mort sur pied, dont les chablis (128 millions de m³) et au sol (264 millions de m³) contribue néanmoins à l'amélioration de la biodiversité⁶.

Gestion des forêts

Les trois quarts de la forêt française métropolitaine (13,1 millions d'hectares) appartiennent à des propriétaires privés. Cette forêt est très morcelée, sur les 3,3 millions de propriétaires forestiers seuls 50 000 ont plus de 25 ha. Dans l'Ouest de la France, la part de la forêt privée est nettement plus élevée que la moyenne nationale et dépasse 90 % pour les régions Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Bretagne. La région Grand Est est la seule région où la forêt privée est minoritaire (45 %)⁷.

L'État a rendu obligatoire la mise en place d'un plan simple de gestion pour les parcelles forestières d'une surface de plus de 25 hectares, 36 % environ de forêts privées sont dotées d'un document de gestion⁸. Ces propriétaires gèrent leur bien ou confient la gestion de leur forêt à des experts forestiers, des techniciens forestiers indépendants ou à des coopératives forestières.

La forêt publique (25% de la forêt) se répartit entre les forêts domaniales (1,7 million d'hectares) et les autres forêts publiques (2,9 millions d'hectares), essentiellement des forêts communales⁹.

Les premières sont bien représentées dans le quart Nord-Est de la France, les secondes sont nombreuses dans l'Est et rares dans l'Ouest pour des raisons historiques. Si les forêts domaniales n'ont pas évolué en surface depuis 1985, les autres forêts publiques ont progressé de 21%.

L'ONF gère les forêts publiques leur offrant le bénéfice de la garantie de gestion durable

³ Agreste GRAPH'AGRI 2023

⁴ IGN - Inventaire forestier national – Mémento Edition 2024.

⁵ ibid.

⁶ Données en moyenne sur la période 2017-2021 - IGN

⁷ Agreste GRAPH'AGRI 2023

⁸ CNPF/FRANSYLVA – Les chiffres clé de la forêt privée Française – Edition 2021

⁹ ONF Chiffres clés - sources 2023

qu'apporte le régime forestier (aménagement forestier ou règlement type de gestion, établi sur une durée de 15 ans)¹⁰.

Diversité des peuplements et exploitabilité

La forêt française est majoritairement une forêt de feuillus (67% de la superficie forestière) et le chêne en constitue la première essence. Les conifères sont présents essentiellement en zone de montagne, dans les Landes et dans les plantations assez récentes de l'ouest de la France.

La biodiversité forestière est caractérisée en partie par la richesse locale en essences présentes dans les peuplements. Sur la campagne 2016-2020, 3,2 essences différentes sont recensées par placette de 20 ares pour les résineux, 5,3 pour les feuillus et 5,7 pour les peuplements mixtes, soit en moyenne 4,9 essences. Par rapport à la campagne précédente (2013-2017), cette moyenne est stable. Sur ces placettes, plus de la moitié (53 %) de la surface des forêts contiennent au moins 5 essences distinctes et seules 7 % sont mono spécifiques. La richesse en essences est la plus forte dans la région écologique du « Grand Est semi continental »¹¹.

Les forêts plantées représentent environ 2,1 millions d'ha soit 13 % de la surface de la forêt de production¹². Elles se situent essentiellement dans les Landes de Gascogne, le Haut-Languedoc, le massif central et ses contreforts Est ainsi que dans le Jura et les Vosges.

Selon les indicateurs de l'IGN, près de 70% de la forêt en métropole offre une accessibilité très facile à moyenne ; ces espaces présentent des contraintes physiques d'exploitation limitées. Sur les 30% difficilement accessibles, 8% présentent une pente supérieure à 60% ce qui limite fortement les possibilités d'exploitation. Les zones de montagne présentent naturellement une forte proportion de ce type de forêt.

Récolte de bois

En 2021, la récolte de bois en France commercialisée était de 39,9 millions de m³, soit 9% de plus que l'année précédente. Sur cette récolte, la part de bois d'œuvre (grumes destinées au sciage et au placage) reste majoritaire à 51%, celle du bois industrie (bois de trituration, poteaux, piquets, palettes...) diminue à 25% et celle du bois énergie progresse à 22% et a plus que triplé en moins de 10 ans. Le volume des bois accidentels et sanitaires commercialisés est près de 11 fois supérieur à la moyenne d'avant la crise des scolytes et représente 10% de la récolte totale (contre 1% sur la période de référence 2014-2018). 35% des volumes de vente des épiceas sont liés à des coupes préventives notamment dans le Grand-Est et en Bourgogne Franche-Comté.¹³

Les deux régions principales de production sont la Nouvelle-Aquitaine et le Grand Est. Toutefois les récoltes croissent en Bretagne, dans les Pays de la Loire et notamment en Bourgogne-Franche- Comté avec le sapin-épicéa.

Les forêts publiques produisent 40% de la production en volume du bois exploité. Seul 54% de l'accroissement annuel de la forêt est récolté de façon différentielle selon les régions, les reliefs, le type de propriété, l'âge des peuplements et leurs essences¹⁴.

La filière forêt-bois regroupe des activités relevant à la fois de la sylviculture et de la récolte de bois (amont forestier), et des activités de première et seconde transformation du bois (aval forestier). Compte tenu du diplôme visé, c'est le segment de l'amont forestier et plus particulièrement le débardage dans la récolte de bois qui est visé dans la suite du document, sauf indication contraire stricte dans le texte.

¹⁰ ONF - Chiffres clés - sources 2023

¹¹ Agreste GRAPH'AGRI 2019 et 2023

¹² Ibid.

¹³ Agreste, Graph'agri 2023

¹⁴ La structuration de la filière forêt-bois, Rapport de la cour des comptes, Avril 2020

1.1.2 La typologie des entreprises

Les entreprises de récolte de bois, ancrées dans les territoires ruraux, sont organisées autour d'écosystèmes économiques locaux. En 2020, 5923 entreprises de travaux forestiers ayant une activité d'exploitation forestière (exploitation des bois et sylviculture) sont recensées. Leur répartition est inégale sur le territoire national ; elles se localisent principalement sur 4 régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Nouvelle Aquitaine. Ces dernières représentent 65% des entreprises nationales¹⁵.

Ces structures sont majoritairement de petite taille, 48% d'entre-elles sont des unités exploitant moins de 1 000 m³ par an. Les entreprises exploitant plus de 20 000 m³ par an ne représentent que 12% des effectifs mais elles produisent 83% des volumes de bois récoltés. Le statut le plus représenté est celui de société, les deux autres grandes catégories étant celles de commerçant et d'exploitant agricole. La tendance globale pour ce segment est à moins d'établissements mais qui emploient plus de salariés. Toutefois, seule une petite moitié des entreprises ont des salariés (46%) et ces entreprises sont elles-mêmes assez modestes : Plus de 50% ont moins d'un salarié à temps plein¹⁶. En 2020 le nombre d'ETP salariés est de 6881 pour 18097 actifs salariés et non-salariés pour une base de 5923 entreprises. On peut en déduire que le recours au temps partiel pour cette activité est fréquent¹⁷.

Ces entreprises réalisent majoritairement des travaux de récolte de bois mais certaines ont, pour différentes raisons (accès à de nouveaux marchés, calendrier des travaux saisonniers, prestations supplémentaires à proposer...), diversifié leur activité vers la sylviculture, la gestion forestière, l'entretien de pistes, le déchiquetage en plaquettes forestières et/ou de la vente de bois de chauffage.... Selon la Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires, les entrepreneurs de travaux forestiers réalisent au niveau national 70 % des travaux de sylviculture-reboisement et 80 % des travaux d'exploitation pour le compte de leurs différents clients. Elles doivent, en effet, s'adapter à différentes modalités de commercialisation et aux différentes contraintes des donneurs d'ordre. Elles peuvent réaliser des prestations directement auprès d'un propriétaire forestier, en sous-traitance auprès d'un donneur d'ordre et parfois en sous-traitance d'un autre sous-traitant¹⁸.

Certains travaux d'exploitation peuvent aussi être conduits par les coopératives forestières, l'ONF, le CRPF, les collectivités territoriales, les parcs régionaux ou nationaux.

Compte tenu de la difficulté à estimer l'activité liée au débardage avec la conduite de machines forestières (tracteurs forestiers équipés débardage), un focus spécifique peut être fait sur les équipements neufs de ces entreprises en matière de machine de débardage.

Une étude publiée en 2024 concerne le marché des ventes de machines neuves, ce qui donne quelques repères¹⁹ :

- La moyenne annuelle des 5 dernières années était d'environ 130 porteurs. Les porteurs les plus vendus (61%) sont ceux de grande capacité avec 8 roues, et équipés à 93% d'une grue, 13% d'une pince à grume, 12% d'un treuil de l'aide à la traction.
- Concernant le débusqueur, la moyenne de celles-ci se situe toujours à une cinquantaine d'engins sur les 10 dernières années. Tous les débusqueurs vendus possèdent 4 roues, équipés à 67% de double treuil, 50% d'une grue (équipement qui tend à se réduire depuis 2021, 30% d'une pince (en augmentation).
- La proportion de machines combinées débusqueur/porteur reste faible (7 machines 2%).

¹⁵ AGRESTE memento 2023. Enquêtes annuelles de branches sur les exploitations forestières et les scieries. Données de 2022

¹⁶ CGAAER - Rapport n° 17102 - Emplois et formations dans le secteur forestier - Octobre 2018

¹⁷ Rapport d'activité FNEDT 2021

¹⁸ 1630 conseil - Entreprises de travaux forestiers : quels profils à l'avenir ? - Étude commandée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la FNEDT et l'ONF - Déc 2021

¹⁹ <https://www.fcba.fr/wp-content/uploads/2024/03/Publication-des-Experts-2024-vente-engins-2023.pdf>

- Pour information et à titre de comparaison, même si cette présentation ne concerne pas la conduite d'abatteuse, 118 machines abatteuse ont été vendues en 2023 (32%), auxquelles il faut ajouter 31 têtes de bûcheronnage (8%).

Il faut noter que des aides à l'investissement sont prévues dans le cadre du dispositif 403 du FEADER pour aider les entreprises forestières :

Le dispositif soutient l'ensemble des investissements portés par des entreprises de travaux forestiers, d'exploitation forestière, de transport de bois rond ou de production de bois énergie.

- Augmenter la mobilisation du bois dans les massifs régionaux en particulier en zone de montagne.
- Moderniser les équipements et améliorer la mécanisation des entreprises d'exploitation forestière et réduire la pénibilité.
- Garantir une sécurité au travail et prendre en compte les préoccupations environnementales.
- Répondre aux besoins de plantation et d'entretien des massifs forestiers.

1.1.3 Les emplois du secteur des travaux forestiers, segment de la récolte des bois

En matière d'emplois concernant le secteur amont de la filière, 4 régions sont prépondérantes (Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne Franche-Comté et Auvergne Rhône-Alpes) ; elles regroupent quasiment les deux-tiers des travailleurs.

Le segment de l'activité comprenant le bûcheronnage et le débardage comptait 18 097 actifs (salariés et non-salariés) en 2020, ces effectifs sont stables sur les 10 dernières années. Les effectifs stagnent aussi au niveau des salariés avec 13 141 salariés pour 6 881 ETP en 2020²⁰. La majeure partie des salariés de l'amont forestier se trouve en exploitation, ils représentent 71% du segment sylviculture/exploitation.

Le travail à temps partiel et les contrats à durée déterminée sont très courants. Le taux d'activité (ratio nombre d'ETP sur le nombre de salariés) en 2019 se situait à 53% et 31% des heures effectuées en exploitation sont réalisées via un CDD²¹. Au regard du nombre de jours travaillés sur une année, 51% des salariés en exploitation travaillent 271 jours ou plus. Si la majeure partie des salariés n'a qu'un seul contrat de travail (89% en exploitation), 11% d'entre eux ont plus de deux contrats.

Le secteur de l'exploitation est masculin, seul 9% de femmes travaillent dans la récolte de bois. L'âge moyen de ces salariés est de 37 ans ; les effectifs chutent à partir de 56 ans conséquence probable de la pénibilité du travail. De ce fait, les difficultés persistent pour les employeurs à trouver de la main d'œuvre formée et stable. De plus, l'accroissement de la récolte de bois envisagée par le Plan National Forêt Bois (2016-2026) va se faire pour une bonne part dans des forêts à l'exploitation difficile, entraînant une demande de travaux d'abattage conventionnels²².

L'ONF emploie près du tiers des effectifs de l'amont forestier²³.

Les données emplois ne permettent pas de distinguer la part d'actifs de conducteurs de machines forestières. Une étude prospective sur les emplois et compétences dans la filière forêt-bois réalisée sur deux régions aux caractéristiques distinctes (Bourgogne Franche-Comté et Ile-de-France) indique que les conducteurs forestiers représentent 1% du poids par métiers pour l'ensemble des travaux forestiers. Néanmoins, un nombre d'actifs de ce segment a sans doute été comptabilisé dans la catégorie « ouvrier forestiers » ou « ouvriers

²⁰ Rapport d'activité FNEDT 2021. Données 2020 sur les entreprises de travaux CCMSA-FNEDT.

²¹ 1630 conseil - Entreprises de travaux forestiers : quels profils à l'avenir ? - Étude commandée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la FNEDT et l'ONF – Décembre 2021

²² CGAAER - Rapport n° 17102 - Emplois et formations dans le secteur forestier - Octobre 2018

²³ La structuration de la filière forêt-bois - mai 2020 - Cour des comptes

polyvalents »²⁴. S'il est difficile de se faire une représentation fine de l'activité et des besoins de main d'œuvre et compétences du fait des données globalisées, cette étude souligne des tensions de recrutement sur la filière (sylviculture et récolte des bois). Pour autant, toujours selon cette étude, les besoins en effectifs dépendront de certains facteurs d'évolution de la filière (climatiques, réglementaires et politiques publiques, économique, technologiques, sociétales)²⁵.

1.1.4 Politique publique, réglementation

La forêt et les usages du bois sont à la croisée de nombreux enjeux aux intérêts à concilier et au cœur de stratégies de long terme pour notre société : stratégie climatique, stratégie en faveur de la biodiversité, stratégie industrielle.

Au cœur de différentes logiques et orientations de la politique forestière (nationales et régionales) engagées pour cette filière, deux documents sont majeurs : Le Programme National Forêt-Bois (PNFB) et le Contrat Stratégique de Filière Bois (CSFB).

- **Programme National de la Forêt et du Bois 2016-2026²⁶ :**

Approuvé en 2017 après une large concertation avec les acteurs de la filière forêt-bois, ce programme a fait l'objet d'une consultation publique. Pour une adaptation optimale aux contextes régionaux, le PNFB est décliné en Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois (PRFB). Il cible 4 objectifs :

- Le premier vise à augmenter les prélèvements de bois en France tout en assurant le renouvellement de la forêt. Cette augmentation est de l'ordre de 30% de la récolte. Les données produites par l'IGN laissent à penser que cet accroissement de la production va s'effectuer dans des forêts d'exploitation difficile (petites parcelles, mal desservies, topographie complexe).
- Le deuxième objectif entend intégrer pleinement les attentes des citoyens vis à vis de la forêt (principalement : préservation de la biodiversité, espace récréatif, source de richesse économique). Les programmes régionaux sont déclinés à cet effet.
- Le troisième objectif se construit autour de la prise en compte du changement climatique (réduction des gaz à effet de serre).
- Le quatrième objectif vise à créer des débouchés aux produits issus des forêts françaises et d'adapter la gestion des forêts aux besoins du marché.

- **Le Contrat Stratégique de la Filière Bois 2018-2022²⁷ :**

Dans ce contrat, la filière bois s'engage à être plus conquérante par l'innovation, la numérisation, la formation et l'exportation.

Il s'articule autour de trois projets structurants :

- Renforcer l'innovation collaborative « Cadre de vie : demain le bois » ;
- Réaliser de manière exemplaire les ouvrages olympiques et paralympiques des JO Paris 2024 avec les solutions constructives bois et d'aménagements en bois ;
- Accélérer la transformation des entreprises de la filière.

L'État, les Régions de France, le Comité stratégique de la filière bois, les interprofessions et les organisations professionnelles sont signataires de ce contrat.

- **La Stratégie nationale bas carbone et la Réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020) :**

Elles ont pour objectifs d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Dans ce contexte, la substitution de

²⁴ DAT James (coord), *Etude prospective. Quels emplois et quelles compétences pour les métiers de la forêt et du bois à horizon 2030 en Bourgogne Franche-Comté et en Ile-de-France*. Juillet 2023

²⁵ Diagnostic prospectif des besoins en compétences des actifs et des entreprises de la filière bois et forêt. Aout 2023. AKTO et OCAPIAT

²⁶ Programme national de la forêt et du bois 2016-2026

²⁷ Contrat Stratégique de la Filière Bois 2018/2022

bois (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois-énergie, bois-chimie...) à des produits plus émissifs en gaz à effet de serre devrait se développer et susciter des débouchés supplémentaires pour la filière forêt-bois.

- **Le volet forestier du plan France Relance :**

Lancé en 2020 et doté de 200 millions d'euros pour deux années, il vise les 4 objectifs suivants :

- Accompagner la forêt vers plus de résilience et d'adaptation face au défi du changement climatique.
- Promouvoir le bois en tant que ressource renouvelable et écologique, en particulier pour le stockage du carbone dans la construction.
- Réconcilier et créer un lien indéfectible entre l'amont et laval au service d'une production de bois souveraine, compétitive et durable.
- Reconnaître et valoriser la multifonctionnalité de la forêt, dans toutes ses dimensions (économiques, écologiques et sociétales).

- **Chantier prioritaire de la planification écologique France Nation Verte**, la feuille de route forêt et bois vise à repenser la forêt de demain, sous toutes ses composantes, de l'amont à laval.

Elle fixe cinq axes de travail, élaborés notamment à partir des 25 actions issues des Assises de la forêt et du bois qui se sont tenues entre octobre 2021 et mars 2022 :

- Mieux prévenir les risques et lutter contre les incendies ;
- Adapter la forêt au changement climatique ;
- Gérer durablement les forêts ;
- Restaurer et préserver la biodiversité, les services écosystémiques et les sols des forêts ;
- Structurer et développer la filière pour mieux valoriser les produits bois.

À la date du 23 novembre 2023, 19 mesures sont opérationnelles et 6 sont en cours de réalisation²⁸.

1.1.5 Les facteurs d'évolutions

Les forêts sont partie intégrante des grands enjeux contemporains portés au niveau mondial, européen et national. Différents facteurs (écologiques, humains, technologiques) impactent sur son devenir.

Changement climatique

30% de la forêt française est menacée ou fragilisée par le changement climatique. Les épisodes de chaleur et de sécheresse extrêmes ont généré un affaiblissement des arbres, plus de 300 000 hectares dépérissent²⁹. Ces phénomènes qui ont sévi, particulièrement, dans les années 2018 à 2020 ont entraîné un affaiblissement des massifs surtout dans le Nord et l'Est de la France. La sécheresse a, par ailleurs, rendu les arbres plus vulnérables aux agents pathogènes et aux ravageurs (scolytes notamment). L'IGN constate une accélération de l'augmentation des arbres morts : plus 30% du stock d'arbres morts sur pied de moins de cinq ans en 2018 et 2019.

Sous l'effet du changement climatique les risques d'incendie et de propagation du feu s'intensifient, 72 000 hectares de forêts ont brûlé en 2022. La surface et l'intensité du feu varient avec le manque d'eau, la sécheresse des végétaux, les températures hautes, le bas niveau d'humidité et le vent ; de ce fait la majorité des surfaces détruites par les feux de forêt est localisée dans le grand Sud. Toutefois, à l'heure actuelle le risque incendie s'étend partout en France (y compris plus au nord et vers l'ouest). La répartition géographique des feux de l'été 2022 confirme cet état de fait (90 départements ont été concernés par un événement significatif en 2022).

²⁸ Planification écologique : la feuille de route pour la forêt et le bois novembre 2023

²⁹ Article : Forêts françaises : quel avenir face au changement climatique ? - Site <https://www.vie-publique.fr>

L'augmentation de la température génère un allongement de la saison de végétation, intensifiant ainsi les besoins en eau donc le stress hydrique notamment pour les espèces méridionales.

La rapidité du réchauffement actuel du climat ne permet pas la migration géographique naturelle des essences qui s'inscrit dans un temps long. L'ensemble de ces événements climatiques peut avoir un effet sur le prix du bois.

Les plans nationaux, les programmes de recherche et développement (génétique, écosystèmes, rôle de l'eau...) et le transfert des connaissances vers l'enseignement et les acteurs de la gestion forestière visent à préserver et développer la forêt dans le cadre de ce changement³⁰.

Gestion forestière durable

Le rôle de la filière bois dans l'atténuation du changement climatique est essentiel et passe par une gestion plus durable des forêts. Selon l'académie de sciences et de l'agriculture³¹ ceci implique des évolutions dans les pratiques de sylviculture et de récolte des bois portant sur un ensemble de 4 principes, qui sont à adapter au contexte socio-écologique local et peuvent évoluer :

- favoriser la sylviculture à couverture continue ;
- ajuster les densités de peuplement aux conditions hydriques en augmentant la diversité des essences ;
- éviter autant que possible les coupes rases dont les impacts écologiques et climatiques sont trop importants ;
- conserver les vieux arbres qui sont des refuges pour la biodiversité et représentent un patrimoine génétique à préserver. Concernant plus spécifiquement la récolte des bois, cette gestion durable intègre un objectif principal de maintien de la fertilité chimique et l'intégrité physique des sols, de conservation des habitats pour la biodiversité et de préservation des zones humides et les cours d'eau³².

La gestion durable des forêts, nécessaire, est assurée par la mise en œuvre au niveau national de plans et de règlements spécifiques. Toutefois, une démarche volontaire aux systèmes de certification est possible. En 2023³³, les surfaces certifiées PEFC sont en légère baisse alors que celles certifiées FSC progressent avec l'apport de 58000 hectares en Outre-mer ; elles concernent respectivement 8,1 et 0,16 millions d'hectares et près de 80000 propriétaires forestiers privés ou publics.

La certification PEFC³⁴ depuis 1999 cherche à promouvoir la gestion durable de la forêt à travers le monde, les missions de PEFC sont de :

- définir des règles et critères de gestion forestière durable applicables à ceux qui cultivent, récoltent, transforment et commercialisent le bois (propriétaires et exploitants) ;
- les faire appliquer ;
- contrôler et vérifier leur bonne application de manière indépendante ;
- garantir de manière documentée et transparente que les exigences spécifiées sont respectées.

La certification forestière atteste de la gestion durable de la forêt et du respect de ses fonctions environnementales, sociétales et économiques. Elle garantit l'application de règles strictes par tous les intervenants en forêt (propriétaires, exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers).

³⁰ Article ONF : *Changement climatique et dépérissement : pourquoi il faut agir en forêt*. Septembre 2024

³¹ Rapport du Comité des sciences de l'environnement de l'Académie des sciences et points de vue d'Académiciens de l'Académie d'Agriculture de France - juin 2023 - *Les forêts françaises face au changement climatique*

³² Guide PROSOL, pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt. 2009 ONF, FBCA. Et guide Pratic'sols. Guide sur la praticabilité des parcelles forestières. 2021 ONF-FBCA. Et Dossier ADEME : Récolte durable des bois pour la production de plaquettes forestières. Enjeux et bonnes pratiques : focus sur la préservation des sols Décembre 2020. 40 pages

³³ Agreste GRAPH'AGRI 2023

³⁴ https://www.pefc-france.org/media/2023/10/08_PEFC_Fiche_Digit.pdf

Par exemple, il est interdit d'utiliser des OGM en forêt et des arbres morts doivent être conservés pour favoriser la biodiversité. Ces règles comportent également toute une série d'exigence sur le renouvellement et la régénération naturelle de la forêt, sur le maintien de sa diversité, sur le respect de la flore, de la faune, des sols, de l'eau et des paysages, et sur les conditions de travail des intervenants en forêt.

La certification FSC³⁵ :

L'acronyme FSC signifie « Forest Stewardship Council », traduit en français par « Conseil de soutien de la forêt ». Il s'agit d'une organisation non gouvernementale internationale et indépendante. Elle se décline en plusieurs bureaux dans différents pays.

Sa mission est de promouvoir une gestion responsable et durable des forêts mondiales, par le biais d'un label assurant une traçabilité complète. Elle certifie l'ensemble de la filière bois, des forêts générant les matières premières jusqu'aux produits finis vendus aux consommateurs, en passant par toute la chaîne d'approvisionnement et de distribution. Plus exigeante que la certification PEFC, le FSC fait office, pour le consommateur, de label écologique, assurant qu'un produit acheté ne participe pas à une exploitation encourageant les abattages illégaux et la déforestation.

Selon les données de ces organismes certificateurs en juillet 2024, 120 816 hectares de forêt sont certifiés FSC en France métropolitaine et 5 765 254 hectares pour PEFC. Pour cette dernière, on note 1140 exploitants forestiers et entrepreneurs de travaux forestiers possédant une certification individuelle ou de groupe³⁶. Un référentiel d'engagement des entreprises de travaux forestiers « ETF Gestion durable de la forêt » peut-être aussi délivré par QualiTerritoires au travers duquel l'entreprise s'engage à respecter les conditions d'exécution des travaux conformément aux règles de gestion durable de la forêt telles que retenues par PEFC France. L'ONF a rédigé deux cahiers nationaux des prescriptions qui s'impose à tous les intervenants en forêts publiques : le Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF) et le Cahier National des Prescriptions des Travaux et Services Forestiers (CNPTSF). Reconnus par PEFC France, ces cahiers prennent en compte les évolutions réglementaires et la politique environnementale de l'ONF.

Au travers de leur politique RSE, les entreprises prennent aussi en compte les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques dans leurs activités.

Des chaînes de contrôle des approvisionnements ont été instaurées dans un nombre important d'entreprises de la filière bois.

La part de bois mis en marchés issus de forêts certifiées a fortement augmenté. En 2002 elle représentait 2% du volume total de bois commercialisé pour atteindre 55% à partir de 2016. Ce pourcentage se répartissait en 2021 de la façon suivante : 54% du bois d'œuvre, 60% du bois d'industrie et 49% du bois de feu³⁷.

Résistances sociales et récolte de bois

La forêt est l'objet d'une demande sociale croissante, les attentes des citoyens sont diverses : lieu de préservation de la biodiversité, paysage de qualité, espace de loisirs, source de richesse économique et de création d'emplois sur le territoire, source d'approvisionnement en bois-énergie et en matériaux biosourcés, fourniture de services écosystémiques. L'articulation de ces différents usages repose, dans les faits, sur les acteurs économiques de la filière.

La multifonctionnalité de la forêt génère, dans le débat public, des confrontations entre les modèles de gestion, ainsi que des tensions entre les fonctions de production forestière et les fonctions environnementales et récréatives de la forêt³⁸.

En effet, les forêts catalysent des enjeux et intérêts souvent divergents, pour lesquels il est délicat de « construire du commun ». La conciliation entre l'exploitation économique et le besoin d'une

³⁵ FSC-France-chiffres-clés-en-France – juillet 2024

³⁶ Statistique PEFC France –30 juin 2024

³⁷ Indicateurs - <https://foret.ign.fr>

³⁸ Roux A., Colin A., Dhôte JF., Schmitt B. coord, « Filière forêt-bois et atténuation du changement climatique, entre séquestration du carbone en forêt et développement de la bioéconomie ». 2020, [Éditions Quae](#), 152 pages.

forêt d'agrément préservant la biodiversité est complexe en ce sens qu'elle engendre une mise en dialogue de différents modèles de pensée.

De plus, malgré les efforts déployés par les professionnels, les activités d'abattage, de débardage et de stockage du bois ont nécessairement des conséquences visibles qui sont mal acceptées par la population.

La mise en place de Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois tenant compte des spécificités et enjeux de chaque territoire vise à garantir la multifonctionnalité des forêts (actions de sensibilisation des citoyens, projets territoriaux de développement durable participatifs notamment...).

Nouvelles technologies

Les activités des entreprises de la forêt sont impactées par les nouvelles technologies à travers l'utilisation d'outils de gestion de la production. Dans le cadre de ce diplôme, l'utilisation du digital est mobilisée en amont de l'activité débardage (localisation par GPS du chantier et de ses limites, de la localisation des arbres abattus, des points de rassemblement et de dépôt...). L'informatique embarquée et le GPS contribuent à l'augmentation de la productivité pour la plupart des engins forestiers (données de débusquage, de débardage et de cubage).

Pour conclure sur l'ensemble, la filière forêts-bois, au cours des prochaines décennies, sera donc amenée à contribuer à l'atténuation du changement climatique par la mobilisation du bois, à la préservation de la biodiversité dans son activité, à la transition énergétique et à l'aménagement du territoire et faire émerger des emplois de qualité. Pour autant, son rôle sera plus ou moins déterminant et conditionné aux scénarios d'évolution envisagés intégrant plus ou moins fortement la prise de conscience de la nécessité d'exploiter les forêts de manière durable et en lien avec des modèles économiques plus ou moins compatibles³⁹.

1.1.6 Les emplois visés par le diplôme

Le titulaire du BPA « Conducteur d'engins forestiers » est appelé à occuper un emploi de premier niveau dans l'exploitation forestière (niveau 3). Il réalise les différentes opérations de débardage selon un mode opératoire précis. Cet emploi requérant une bonne technicité, se pratique dans un souci de respect des règles de sécurité, de la qualité de la production et de l'environnement. Cet emploi s'exerce dans les entreprises de travaux forestiers, à l'ONF, en coopératives forestières, dans des collectivités territoriales ou chez des propriétaires privés en relation avec différents intervenants (techniciens forestiers, bucherons, conducteurs de machine de bûcheronnage...).

1.1.6.1 - Appellations institutionnelles ou d'usage

Appellations du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME)

La fiche ROME A1102 CONDUCTEUR / CONDUCTRICE D'ENGINS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE présente les appellations d'emploi suivantes

- Conducteur / Conductrice d'engins de débardage
- Débardeur / Débardeuse
- Débardeur forestier / Débardeuse forestière
- Conducteur / Conductrice d'engins forestiers
- Conducteur / Conductrice de tracteur forestier
- Tractoriste forestier / Tractoriste forestière

Code Nomenclature des spécialités de formation (NSF)

- 213u - Conduite d'engins d'exploitation forestière

³⁹ Cf Dat James, (*ibid*) sur les scénarios d'évolution

- 213 - Forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- 213s - Pêche, exploitation forestière

Formacodes :

- 21044 - MACHINISME FORESTIER
- 21042 - EXPLOITATION FORESTIÈRE

Mention dans la Convention collective de la branche

Pour les entreprises de travaux forestiers, la convention collective de référence est la convention collective nationale des entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) du 8 octobre 2020.

Codes APE/NAF : 0220Z exploitation forestière et 0240Z Services de soutien à l'exploitation forestière.

1.1.6.2 - Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise, degré d'autonomie et prise en compte des personnes à besoins particuliers, dont le handicap

Le « Conducteur d'engins forestiers » intervient sous la responsabilité hiérarchique du chef d'entreprise, du chef d'équipe ou du responsable de l'organisation dans laquelle il exerce son activité. Celle-ci est cadée par les consignes données par son supérieur qui identifient la nature du chantier, les bois à vidanger, les exigences du cahier des charges du donneur d'ordre, le lien avec le chantier de bûcheronnage...

Avec l'expérience, il peut être amené, à la demande de son supérieur à visiter le chantier avec le donneur d'ordre. La bonne compréhension des enjeux écologiques, des mesures de sécurité propre au chantier et la prise en compte de la destination du bois et de la rentabilité sont des éléments essentiels pour une application satisfaisante des consignes.

Le « Conducteur d'engins forestiers » est responsable :

- De la disponibilité de son matériel pour le chantier ;
- De la disponibilité des équipements de protections individuelles et de signalisation visuelle et de secours (vêtements de travail adaptés, téléphone/ GPS, trousse de secours...) ;
- De la qualité de son débardage : préservation de la qualité du bois, préservation de la qualité des sols et des peuplements alentour, articulation de son activité avec celles du bûcheron et des chauffeurs (porte-engins, camions de transports...)
- De la qualité de l'empilage de bois sur la place de dépôt ;
- De l'entretien de sa machine et de son matériel ainsi que de la prise en charge des petites réparations ;
- Du positionnement de son activité, tout au long de la journée, dans le cadre des consignes données.

La responsabilité et l'autonomie déléguées sont induites par la nature de l'entreprise ou de l'organisme employeur et par l'expérience acquise au cours de la carrière professionnelle. La régulation de l'autonomie a lieu par des échanges avec l'employeur ou le chef d'équipe (au travers des consignes notamment), avant et après chaque chantier.

Dans le cadre de son travail, le « Conducteur d'engins forestiers » n'est pas amené à être en responsabilité de tiers, sur des fonctions de recrutement, de gestion de ressources humaines ou d'encadrement d'équipe. Il ne lui revient pas non plus de concevoir, réaliser puis mettre en œuvre des espaces physiques, services, produits, activités accessibles à toute personne. De ce fait, il ne lui est pas demandé de développer de compétence spécifique liée à la prise en compte du handicap, donnant lieu à une certification. En revanche, comme n'importe quel salarié, il peut avoir à travailler en équipe avec des collègues à besoins particuliers : personnes en situation de handicap, troubles DYS, en situation d'illettrisme, dont le handicap n'est pas reconnu... Il est en mesure de reconnaître et de prendre en compte la singularité de chacun dans son travail.

1.1.6.3 - Conditions d'exercice de l'emploi

Selon la configuration des chantiers et la nature de l'entreprise, il travaille seul ou en équipe, en binôme et peut être amené à travailler seul sur son aire de débardage. Il s'organise de manière quotidienne ou hebdomadaire, en fonction des chantiers.

Les différentes activités liées à l'emploi sont réalisées en milieu extérieur, quelles que soient les saisons et sont en partie réalisées seul. L'activité peut s'effectuer en altitude. Elle implique le port de charges (câbles) et l'utilisation quotidienne d'outils mécanisés. Cet emploi nécessite une très bonne condition physique et par ailleurs elle suscite une attention et concentration constante sans relâchement. Elle implique d'être en mesure de travailler dans des conditions d'isolement et d'intégrer les règles d'hygiène et de sécurité à respecter sur les chantiers forestiers et sylvicoles, dans l'objectif de protéger tout intervenant et en évitant que ses activités ne risquent de mettre en péril d'autres intervenants⁴⁰.

Par ailleurs, l'activité du titulaire de l'emploi est impactée par l'inscription des entreprises dans des démarches exigeantes (certifications, référentiel d'engagement, cahiers nationaux des prescriptions de l'ONF...) et, plus largement par l'évolution des pratiques rendue nécessaire au regard du changement climatique. Cela se manifeste par une orientation vers une sylviculture à faible impact et adaptative et par la recherche de solutions adaptées aux spécificités locales en matière de récolte de bois notamment pour éviter toute problématique de tassement des sols ou de dégradation des écosystèmes⁴¹.

La succession des chantiers nécessite des déplacements fréquents en toute autonomie et une liaison permanente avec le responsable hiérarchique. Ces déplacements peuvent être répétitifs et durer plusieurs jours voire une semaine. Une maîtrise minimale d'outils et d'applications numériques, des technologies de communication (informatique embarquée, GPS, logiciel de cartographie...) est indispensable. La nature des activités et l'environnement dans lequel elles se déroulent, exigent du titulaire une grande rigueur et de bonnes capacités d'adaptation.

Ces salariés doivent faire preuve, comme l'ensemble des salariés qui effectuent les différentes opérations sylvicoles ou d'exploitation de la forêt, d'une attention constante à leur sécurité et à celle des usagers de la forêt. Le port des équipements de protection individuelle (casque anti-bruit, lunettes, pantalon de sécurité, chaussures de sécurité, veste renforcée anti-coupe, harnais de sécurité, gants...) est une obligation continue. Ils doivent aussi être en mesure de travailler avec les risques inhérents à leur exercice professionnel en toute conscience et ainsi chercher à éliminer sinon réduire au maximum les dangers et risques associés. Cependant quand cela n'est pas possible, ils doivent adapter leur conduite à leur action en les prenant en compte.

Certains facteurs de risques sont à noter pour cet emploi : conduite de machines et manipulation des outils de levage impliquant des risques de retournement de la machine, de chocs subis par le conducteur dans le franchissement d'obstacles, de décrochage de câbles, de manœuvres des traines... ; de contextes de travail dangereux (accès aux arbres difficiles, pentes, risques sanitaires...) ; de postures pénibles, de bruits et vibrations mécaniques notamment. Le respect des principes d'ergonomie et de sécurité, l'utilisation de machines conformes à la réglementation sont des moyens pour limiter ces facteurs.

Certains travaux sont **strictement interdits** aux jeunes âgés de 15 ans à moins de 18 ans si les engins ne sont pas équipés des équipements de sécurité obligatoires (article D4153-26 du code du travail). Et d'autres sont des **travaux réglementés** : ils sont interdits aux jeunes âgés de 15 ans à moins de 18 ans, mais peuvent faire l'objet de dérogations (article D4153-27 du code du travail).

Les mesures de prévention sont renforcées dans différent domaines : conditions de circulation, d'exécution du travail et la conduite à tenir en cas d'accident (R. 4141-3 du code du travail) et doivent être adaptée à la qualification et l'expérience professionnel du travailleur. A l'initiative de l'employeur,

⁴⁰ En référence au décret n° 2016-1678 du 5 décembre 2016 relatif aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles et à l'arrêté du 24 janvier 2017 et réglementation entrée en vigueur le 1^{er} avril 2017 et le 6 décembre 2017

⁴¹ Site de l'ONF. « Comment adapter les forêts au changement climatique ». <https://www.onf.fr/vivre-la-forêt/raconte-moi-la-forêt/comprendre-la-forêt/forêt-et-changement-climatique/les-actions-des-forestier>

Et Dossiers clés pour agir de l'ADEME « Récolte durable de bois pour la production de plaquettes forestières, Enjeux et bonnes pratiques : focus sur la préservation des sols ». Décembre 2020

https://foret.ign.fr/api-obs/upload/ADEME_2020_recolte-durable-plaquettes.pdf

le salarié est appelé à bénéficier sur son temps de travail d'une formation à la sécurité des travailleurs à l'embauche et cette formation doit être renouvelée régulièrement et en tant que de besoin selon les caractéristiques des chantiers (articles L. 4141-2 et R. 4141-1 et suivant le code du travail⁴²) ; le travailleur doit également être formé à l'usage de la tronçonneuse en sécurité et le travail isolé fait l'objet d'un encadrement renforcé. Les mesures d'hygiène sont détaillées et adaptées au contexte de l'exploitation forestière. Elles sont décrites dans la fiche de chantier.

Les conditions dans lesquelles s'exercent ces activités génèrent des risques qui peuvent être sources d'accident. Pour durer dans son activité, le professionnel prend en compte sa santé et celle des autres dans une démarche de prévention des risques professionnels. Aussi des formations comme celle de Salarié Sauveteur Secouriste du Travail (SST) voire PSE1 (premiers secours en équipe niveau 1) sont importantes.

1.1.6.4 - Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Le titulaire de la qualification peut évoluer de façon différente selon la structure dans laquelle il est employé et de son projet professionnel. En fonction du niveau de compétences développé mais aussi de son autonomie, il peut se voir confier davantage de responsabilités dans l'entreprise qui l'emploie ou dans une autre structure.

L'évolution de l'emploi « Conducteur d'engins forestiers » résulte le plus souvent d'une combinaison entre les compétences professionnelles acquises dans une ou plusieurs structures et des temps de formation complémentaires. Il peut ainsi se spécialiser et devenir chef d'équipe, élargir ses compétences vers la conduite de machines de bûcheronnage, ou devenir exploitant forestier.

L'élévation du niveau de compétence peut se faire par les voies de l'apprentissage et de la formation continue, notamment au niveau 4, via un brevet professionnel ou un certificat de spécialisation. Ces expériences et compétences peuvent être transférables dans un autre emploi de la production agricole ou hors de l'agriculture.

⁴² Se référer également à *Instruction technique du 26 janvier 2018 du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur la réglementation relative aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicole (Instruction technique SG/SAFSL/SDTPS/2018-79 26/01/2018)*

1.2 La fiche descriptive d'activités (FDA)

1.2.1 Résumé du métier

- Les travaux du « Conducteur d'engins forestiers » sont réalisés sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique. A partir des instructions données par son responsable (et s'appuyant sur carte et/ou SIG), il réalise les opérations de vidange des bois d'une parcelle du lieu de coupe jusqu'à l'aire de stockage en vue de leur enlèvement. Ces travaux couvrent les opérations mécanisées de déplacement des bois et des opérations de tris et d'empilement ou stockage des billes de bois façonnées ou de tas de « bois-énergie ». Ils sont le plus souvent effectués à l'aide de deux types de machines forestières : le porteur, équipé d'une grue munie d'une pince, qui débarde des bois de moyenne à petite longueur et le débusqueur, équipé de câbles et d'un treuil télécommandés, qui tire les bois de grande longueur. Le débardage peut également être réalisé à l'aide d'un tracteur équipé forestier.
- Ces activités impliquent de progresser dans des voies de déplacement prédéterminées ou non et en tenant compte de la nature physique des sols et des peuplements en place ainsi que de la biodiversité du site. Lors de l'utilisation de sa machine, il veille à préserver sa propre sécurité et celle des travailleurs et personnes tierces pouvant se trouver sur les lieux. Il peut également assister, à l'aide de sa machine, le bûcheron dans son travail.
- Il assure l'entretien quotidien de sa machine et matériels. Il est en mesure de réaliser des réparations mineures et de transmettre des éléments de diagnostic à la maintenance pour assurer le dépannage.
- Le « Conducteur d'engins forestiers » est autonome dans son travail et il est amené à se coordonner avec les autres opérateurs ou donneurs d'ordre. Il rend compte régulièrement de son travail à son responsable.

1.2.2 Liste des fonctions et des activités exercées

La fiche descriptive d'activités dresse la liste de l'ensemble des activités observées, obtenue par compilation des activités exercées par plusieurs personnes titulaires de l'emploi visé dans des configurations d'emplois qui peuvent être différentes.

Ces activités sont regroupées en grands fonctions. Ainsi, la FDA ne décrit pas un "emploi" tel qu'on peut l'observer pour un individu précis dans une organisation en particulier, mais plutôt de manière générique dans un ensemble d'organisations.

Par convention, les activités sont écrites sans nom personnel, celles-ci pouvant être réalisées soit par une femme, soit par un homme.

1. Organisation quotidienne de son travail

1.1. Prépare son travail en fonction des travaux à effectuer et des consignes reçues

- 1.1.1 Prend connaissance du planning de travail
- 1.1.2 Prend connaissance des consignes, de la fiche de chantier, et au besoin les fait expliciter par son responsable
- 1.1.3 Visite le chantier, avec son responsable et/ou donneur d'ordre pour prendre connaissance de ses particularités dont les zones de repli
- 1.1.4 Intègre les règles de sécurité propres aux personnes : couverture téléphonique, protocole de secours, trousse de secours, ...
- 1.1.5 Intègre les règles de sécurité propres au chantier : accès, zones à risque, zones de régénération, seuils d'alerte de profondeur d'ornières pour les différentes zones circulées...
- 1.1.6 Utilise des outils de cartographie : cadastre, carte IGN, GPS, SIG, photographie aérienne...
- 1.1.7 Prend en compte les conditions météorologiques
- 1.1.8 Prévoit les outils forestiers portatifs, les fournitures et les consommables nécessaires au chantier, ...
- 1.1.9 Vérifie qu'il dispose du matériel nécessaire pour travailler en sécurité : équipements de sécurité dont extincteur et équipements de protection individuelle et collective, ...

- 1.1.10 Collabore avec les autres ouvriers de l'équipe tout au long du chantier
- 1.1.11 Echange des informations techniques avec les autres opérateurs et/ou donneurs d'ordre

1.2 Réalise la préparation de la vidange des bois

- 1.2.1 Fait transporter la machine à l'aide d'un camion porte engin
- 1.2.2 Réceptionne la machine ainsi que le matériel et les outils, les fournitures et les consommables
- 1.2.3 Charge/décharge la machine du camion porte-engin
- 1.2.4 Effectue ou vérifie le balisage du chantier suivant les consignes ou les nécessités
- 1.2.5 Planifie les différentes étapes du débardage en optimisant les déplacements
- 1.2.6 Apprécie la portance des sols en fonction de leur nature, de leur comportement et des conditions météorologiques
- 1.2.7 Vérifie l'état de marche et le paramétrage de la machine : fonctionnalités, ergonomie, sécurité...
- 1.2.8 Vérifie la conformité des matériels à la circulation : éclairages, organes de sécurité, signalétiques...
- 1.2.9 Met en route la machine : respect des temps de chauffe, réglages...,
- 1.2.10 Equipe la machine de chaînes ou tracks selon les besoins
- 1.2.11 Définit son plan de circulation en fonction de la praticabilité des chemins et existants, des ouvertures de cloisonnements définis et des repères de zones protégées
- 1.2.12 Parcours le plan de circulation afin de vérifier sa faisabilité et optimiser ses déplacements : machine à vide ou à pied
- 1.2.13 Définit des aires de dépôts
- 1.2.14 Aménage des voies de vidange ou des aires de dépôt
- 1.2.15 Réalise des dispositifs de franchissement temporaire des cours d'eaux
- 1.2.16 Renforce la praticabilité des voies en aménageant des appuis pour sécuriser ses déplacements
- 1.2.17 Protège les infrastructures aux abords du chantier : routes et voies de chemin de fer, lignes électriques, ...

1.3 Rend compte de son travail

- 1.3.1 Signale à son responsable les imprévus ou aléas rencontrés en cours de travail : panne, réparation, non praticabilité...
- 1.3.2 Informe son responsable des travaux réalisés en fin de journée : temps de travail, production journalière
- 1.3.3 Renseigne la fiche d'exécution de travaux
- 1.3.4 Apporte les éléments techniques lors de la réception du chantier

2. Réalisation des opérations de vidange des bois

2.1. Réalise le débardage des bois à l'aide d'une machine forestière (opérations communes aux tracteur équipé forestier, débusqueur, porteur)

- 2.1.1 Déplace la machine à vide et/ou en charge selon son plan de circulation
- 2.1.2 Dégage une voie d'accès à l'aide d'une tronçonneuse
- 2.1.3 Réajuste la coupe d'un billon
- 2.1.4 Positionne en sécurité la machine au regard du terrain et de l'emplacement des différents produits
- 2.1.5 Veille à sa sécurité, à celle des travailleurs et tiers pouvant se trouver sur le chantier
- 2.1.6 Etablit une communication adaptée avec les opérateurs et les autres usagers de la forêt tout au long du chantier
- 2.1.7 Remise les matériels et outils en fin de journée et de chantier
- 2.1.8 Assure la mise en sécurité de la machine en fin de journée
- 2.1.9 Prend les premières dispositions en cas d'accident du travail

2.2. Vidange les bois courts à l'aide d'un porteur ou tracteur équipé forestier

- 2.2.1 Charge les produits en tenant compte de leurs caractéristiques en optimisant les déplacements
- 2.2.2 Effectue le débardage des bois jusqu'à la zone de dépôt
- 2.2.3 Trie les produits au dépôt selon les essences, leur dimension et leur qualité
- 2.2.4 Organise les piles par produits et calendrier d'enlèvements sur la place de dépôt
- 2.2.5 Empile les bois
- 2.2.6 Quantifie le stock en bord de route
- 2.2.7 Charge les camions

2.3. Vidange les bois longs à l'aide d'un débusqueur ou tracteur équipé forestier

- 2.3.1 Anticipe tout blocage du déplacement de la grume ou de la traîne
- 2.3.2 Réalise des dispositifs de camouflage, de câblages en sécurité
- 2.3.3 Évalue la résistance des câbles au regard de la charge et des conditions d'exécution des travaux (pente, stabilité du sol...)
- 2.3.4 Manœuvre avec un dispositif de radiocommande à distance la grume jusqu'à la place de reprise
- 2.3.5 Constitue des traînes en fonction de la taille, de la forme, du poids des grumes et en fonction du terrain
- 2.3.6 Déplace les traînes jusqu'au lieu de dépôt
- 2.3.7 Sécurise l'abattage d'un arbre à l'aide d'un câble
- 2.3.8 Facilite l'espace de travail des bûcherons en dégageant certains obstacles : rochers, branches...
- 2.3.9 Facilite le façonnage des bois après abattage
- 2.3.10 S'assure d'avoir sorti l'ensemble des grumes de la parcelle
- 2.3.11 Quantifie le stock de grume : mesure les bois, vérifie qu'ils sont marqués
- 2.3.12 Met en valeur les bois en bord de route

2.4. Réalise la remise en état des lieux d'intervention à la fin du chantier

- 2.4.1 Réalise la remise en état des voies de vidange, places de dépôt, fossés, ouvrages et chemins forestiers à la fin du chantier
- 2.4.2 Réalise la remise en état des infrastructures aux abords du chantier

3. Entretien courant des machines, matériels et équipements

3.1. Assure la maintenance préventive quotidienne de premier niveau de la machine et des outils sur le chantier

- 3.1.1 Repère d'éventuels signes d'usure ou de détériorations des matériels
- 3.1.2 Vérifie systématiquement les différents organes et équipements de la machine : circuits, filtres, flexibles, pression des pneus, ...
- 3.1.3 Contrôle les indications données par les capteurs et/ou les outils de mesure
- 3.1.4 Réalise les graissages et les niveaux : huiles, carburant, ...
- 3.1.5 Vérifie l'absence de bruit anormal, moteur en route
- 3.1.6 Nettoie la cabine et les vitres de la cabine
- 3.1.7 Assure le tri et le conditionnement des déchets pour le recyclage
- 3.1.8 Prévoit les besoins en matériels, matériaux et consommables
- 3.1.9 Commande, sous le contrôle de son responsable, des matériels, matériaux et consommables

3.2. Réalise les opérations courantes de maintenance périodique de la machine

- 3.2.1 Vérifie l'état du châssis, des vérins, des roues, des flexibles, des articulations, du grappin, de la batterie, ...
- 3.2.2 Réalise les vidanges et le soufflage du moteur, radiateur, ...
- 3.2.3 Change des filtres
- 3.2.4 Remplace les pièces usées ou détériorées : câbles, flexibles...
- 3.2.5 Effectue des soudures simples
- 3.2.6 Consigne ses interventions sur le carnet d'entretien
- 3.2.7 Assiste le mécanicien lors de la révision annuelle de la machine

3.3. Réalise des réparations mineures sur la machine, équipements et matériels

- 3.3.1 Réalise un pré-diagnostic de panne et de dysfonctionnement
- 3.3.2 Interprète un diagnostic de panne réalisé par l'ordinateur de bord
- 3.3.3 Décide de la prise en charge autonome de la réparation ou de l'appel à une intervention extérieure
- 3.3.4 Prend connaissance des procédures de maintenance à partir des documents constructeurs et/ou par contact avec le SAV
- 3.3.5 Communique les éléments de diagnostic à la maintenance
- 3.3.6 Assure des réparations de la machine, des matériels et équipements

La fonction et les activités ci-après correspondent aux travaux susceptibles d'être confiés au « Conducteur d'engins forestiers » selon la localisation, la taille, les orientations et l'organisation de l'entreprise employeuse.

4. Mise en œuvre des activités complémentaires, de diversification ou spécialisées, de l'activité de débardage

- 4.A Réalise des travaux de bûcheronnage nécessaire au débardage
- 4.B Assiste mécaniquement un abattage manuel directionnel
- 4.C Réalise des travaux mécanisés de préparation des sols et de débroussaillements complémentaires des travaux de débardage

1.3 Situations professionnelles significatives (SPS) hors UCARE

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est- à-dire les situations qui, si elles sont maîtrisées, permettent de rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail du « Conducteur d'engins forestiers ». Par nature, elles sont en nombre réduit. Le « Conducteur d'engins forestiers » qui les maîtrise peut mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités de son emploi.

Ces SPS sont regroupées en champs de compétences selon les ressources et les raisonnements qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Toutes les SPS ci-dessous sont réalisées en prenant en compte la réglementation qui cadre l'exercice professionnel dans le secteur forestier en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement. Toutes se déroulent dans un contexte de transitions écologiques dans lequel la préservation et l'amélioration des écosystèmes est recherché.

Champs de compétences	Situations Professionnelles Significatives	Finalités
Débardage de bois courts	<ul style="list-style-type: none"> • Visite du chantier de débardage de bois courts avec prises de consignes • Préparation quotidienne de la machine, équipements et outils de débardage de bois courts • Débardage de produits différents • Empilage des bois courts • Restauration d'une piste en cours de chantier de vidange de bois courts 	<i>Répondre à la commande en toute sécurité, avec un impact environnemental limité</i>
Débardage de bois longs	<ul style="list-style-type: none"> • Visite du chantier de débardage de bois longs avec prises de consignes • Préparation quotidienne de la machine, équipements et outils de débardage de bois longs • Débusquage de bois de différents diamètres du point d'abattage jusqu'aux voies de vidange • Réalisation du débardage des voies de vidange jusqu'aux places de dépôts • Mise en valeur des bois • Restauration d'une piste en cours de chantier de vidange de bois longs 	<i>Répondre à la commande en toute sécurité, avec un impact environnemental limité</i>

<p>Maintenance de la machine de débardage, des équipements et des outils</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Changement programmé des pièces d'usure • Révision programmée de la machine de débardage, des outils et des équipements forestiers • Remplacement de pièces défaillantes en cours de chantier 	<p><i>Maintenir la fonctionnalité et la sécurité de la machine de débardage, des équipements et outils</i></p>
--	---	--

Référentiel de compétences du BPA « Conducteur d'engins forestiers »

Le référentiel de compétences correspond à la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

Ces capacités ont été élaborées en référence aux champs de compétences et aux Situations Professionnelles Significatives (SPS) présentées à la fin du référentiel d'activités. Les SPS correspondent aux situations professionnelles les plus significatives de la compétence d'un conducteur d'engins forestiers confirmé. Elles sont déterminées à partir d'analyses du travail menées auprès de titulaires de l'emploi et de leur supérieur hiérarchique.

Le référentiel de compétences du Conducteur d'engins forestiers est constitué de 5 capacités globales correspondant à des blocs de compétences, dont une à choisir par les équipes en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.

Le tableau suivant met en lien les capacités du titulaire du brevet professionnel agricole « Conducteur d'engins forestiers » avec les champs de compétences et les SPS identifiées dans chacun de ces champs.

L'ensemble de ces capacités se développe en prenant en compte la réglementation qui cadre l'exercice professionnel dans la filière de la forêt en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement.

Capacités	Champs de compétences <i>et finalités</i>	Situations professionnelles significatives
C1. Développer son identité professionnelle de conducteur de machines forestières C1.1°. Intégrer le milieu professionnel de la forêt C1.2°. Positionner ses pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques		
C2. Réaliser des travaux de débardage de bois courts C2.1°. Préparer son intervention sur un chantier de bois courts C2.2°. Réaliser la vidange de bois courts	Débardage de bois courts <i>Répondre à la commande en toute sécurité, avec un impact environnemental limité</i>	<ul style="list-style-type: none">Visite du chantier de débardage de bois courts avec prises de consignesPréparation quotidienne de la machine, équipements et outils de débardage de bois courtsDébardage de produits différentsEmpilage des bois courtsRestauration d'une piste en cours de chantier de vidange de bois courts
C3. Réaliser des travaux de débardage de bois longs C3.1°. Préparer son intervention sur un chantier de bois longs	Débardage de bois longs <i>Répondre à la commande en toute sécurité, avec un impact environnemental limité</i>	<ul style="list-style-type: none">Visite du chantier de débardage de bois longs avec prises de consignesPréparation quotidienne de la machine, équipements et outils de débardage de bois longs

C3.2°. Réaliser la vidange des bois longs		<ul style="list-style-type: none"> • Débusquage de bois de différents diamètres du point d'abattage jusqu'aux voies de vidange • Réalisation du débardage des voies de vidanges jusqu'aux places de dépôts • Mise en valeur des bois • Restauration d'une piste en cours de chantier de vidange de bois longs
C4. Assurer l'entretien périodique et les réparations courantes des machines de débardage, des équipements et des outils C4.1°. Réaliser l'entretien mécanique programmé d'une machine de débardage, des équipements et outils C4.2°. Réaliser des dépannages et des réparations mineures des machines de débardage, des équipements et outils sur le chantier	Maintenance de la machine de débardage, des équipements et des outils <i>maintenir la fonctionnalité et la sécurité de la machine de débardage, des équipements et outils</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Changement programmé des pièces d'usures • Révision programmée de la machine de débardage, des outils et des équipements forestiers • Remplacement de pièces défaillantes en cours de chantier
C.5. Bloc à choisir par les équipes parmi 3 propositions en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.	<i>Voir tableau spécifique</i>	

Référentiel d'évaluation du BPA « Conducteur d'engins forestiers »

Le référentiel d'évaluation présente les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités constitutives de chaque capacité globale – ou bloc de compétences – du référentiel de compétences. Les indicateurs relatifs à chacun des critères sont élaborés par le centre habilité pour la mise en œuvre de la certification.

Le brevet professionnel agricole « Conducteur d'engins forestiers » est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Chaque UC correspond à une capacité globale du référentiel de compétences, soit à un bloc de compétences. Elle peut être obtenue indépendamment des autres.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en UC du ministère chargé de l'agriculture sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 5/01/2016.

A l'exception de la capacité C1, toutes les autres doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle. L'évaluation de la capacité C1 peut se dérouler, selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury régional, en situation professionnelle ou selon une autre modalité.

Le tableau suivant donne à voir les correspondances entre UC et capacités. Il précise également les modalités d'évaluation ainsi que les critères à prendre en compte pour certifier chaque capacité.

Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour la certification de l'ensemble des capacités (hors la C1).

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC1		C1. Développer son identité professionnelle de conducteur de machines forestières C1.1°. Intégrer le milieu professionnel de la forêt	Appropriation des références du milieu professionnel Le candidat mobilise des repères sur l'organisation du secteur, sa culture et ses évolutions Expression d'un positionnement professionnel personnel Le candidat développe une réflexion personnelle et distanciée dans sa façon d'investir et d'exercer l'emploi de conducteur de machines forestières
		C1.2°. Positionner des pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques	Identification des impacts de pratiques sur des ressources communes Le candidat fait le lien entre enjeux écologiques et pratiques professionnelles des conducteurs de machines forestières Comparaison de pratiques possibles au regard d'un enjeu écologique Le candidat se réfère à d'autres pratiques possibles, plus ou moins impactantes ; il est en mesure d'évaluer les avantages et inconvénients de chacune

	Evaluation en situation professionnelle	C2. Réaliser des travaux de débardage de bois courts C2.1°. Préparer son intervention sur un chantier de bois courts	Observation préalable du chantier Le candidat identifie les caractéristiques et les contraintes du chantier aux plans technique et environnemental et évalue les risques associés Appropriation de la commande et des consignes A partir de son observation et de la fiche de chantier le candidat choisit les équipements adaptés, identifie les voies de circulation existantes et les zones de repli en intégrant les conditions environnementales et de sécurité Préparation de la machine, de ses équipements et de ses outils A partir de son observation et de la commande, le candidat équipe la machine et vérifie sa fonctionnalité
UC2	Evaluation en situation professionnelle	C2.2°. Réaliser la vidange de bois courts	Organisation du travail en sécurité sur le chantier A partir des consignes données et de ses observations, le candidat sécurise son intervention sur le chantier et adopte un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'obtenir le rendement attendu Réalisation technique de la vidange des bois courts La technicité du candidat s'appuie sur le positionnement de la machine, la manipulation de la machine et de ses équipements et la conduite en charge qui lui permettent d'effectuer la vidange en sécurité Observation permanente des pistes circulées en cours de chantier Le candidat observe en permanence l'impact de ses déplacements sur l'état des zones circulées pour limiter les dégradations et décide de l'opportunité d'une intervention pour restaurer au mieux l'état des sols
UC3	Evaluation en situation professionnelle	C3. Réaliser des travaux de débardage de bois longs C3.1°. Préparer son intervention sur un chantier de bois longs	Observation préalable du chantier de vidange de bois longs Le candidat identifie les caractéristiques et les contraintes du chantier aux plans technique et environnemental et évalue les risques associés

		<p>Appropriation de la commande et des consignes A partir de son observation et de la fiche de chantier le candidat choisit les équipements adaptés, identifie les voies de circulation et les zones de repli en intégrant les conditions environnementales et de sécurité</p> <p>Préparation de la machine, de ses équipements et de ses outils A partir de son observation et de la commande, le candidat équipe la machine – en fonction des conditions d'interventions – et vérifie sa fonctionnalité</p>
	Evaluation en situation professionnelle	<p>C3.2°. Réaliser la vidange des bois longs</p> <p>Organisation du travail en sécurité sur le chantier A partir des consignes données et de ses observations, le candidat sécurise son intervention sur le chantier et adopte un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité et d'obtenir le rendement attendu</p> <p>Réalisation technique de la vidange des bois longs La technicité du candidat s'appuie sur le positionnement de la machine, le câblage, la manipulation de la machine et de ses équipements, dans la cabine ou à distance et la réalisation de la traîne qui lui permettent d'effectuer la vidange en sécurité</p> <p>Observation permanente des pistes circulées en cours de chantier Le candidat observe en permanence l'impact de ses déplacements sur l'état des zones circulées pour limiter les dégradations et décide de l'opportunité d'une intervention pour restaurer au mieux l'état des sols</p>
UC4	Evaluation en situation professionnelle	<p>C4. Assurer l'entretien périodique et les réparations courantes des machines de débardage, des équipements et des outils</p> <p>C4.1°. Réaliser l'entretien mécanique programmé d'une machine de débardage, des équipements et outils</p> <p>Réalisation des interventions d'entretien programmé Le candidat réalise les opérations courantes de maintenance programmée sur les machines de débardage et leurs équipements, en conformité avec les prescriptions/recommandations constructeurs</p> <p>Mise à jour du livret d'entretien Le candidat renseigne le carnet d'entretien de la machine au fur et à mesure des</p>

			interventions effectuées pour en assurer la traçabilité
	Evaluation en situation professionnelle	C4.2°. Réaliser des dépannages et des réparations mineures des machines de débardage, des équipements et outils sur le chantier	<p>Identification de la panne ou de l'anomalie Le candidat recherche l'origine de la panne ou de la défaillance, repère l'intervention à effectuer et décide de la conduite à tenir</p> <p>Réalisation technique du dépannage ou de la réparation sur le chantier Le candidat effectue avec méthode les opérations de maintenance corrective simple nécessaires à la remise en état de la machine, de ses équipements et outils</p>
UC5 UCARE	Evaluation en situation professionnelle	<i>Bloc à choisir par les équipes parmi 3 propositions en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.</i>	<i>Voir tableau spécifique</i>

UC5 - UCARE du BPA « Conducteur d'engins forestiers » : Bloc à choisir par les équipes parmi **3** propositions en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.

UCARE – C5 Capacité globale	Capacité à évaluer <i>Modalité d'évaluation</i>	SPS	Critères d'évaluation
UC5A C5 A – Réaliser des travaux de bûcheronnage nécessaires au débardage	5A.1. Réaliser des travaux d'abattage manuel d'arbres gênants <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Abattage d'un arbre sur une place de dépôt • Abattage d'un arbre sur une voie circulée 	<p>Identification des arbres gênants Le candidat évalue la nécessité de couper des arbres pour faciliter la circulation de la machine.</p> <p>Réalisation technique de la coupe La technicité du candidat lors de la coupe s'appuie sur une manipulation en sécurité de la tronçonneuse.</p>
	5A.2. Réaliser des travaux de finitions de façonnage <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'une grume à la traine • Reprise d'une culée • Façonnage d'un billon 	<p>Identification de la nécessité d'une finition d'un façonnage Le candidat évalue la nécessité d'ébrancher ou d'intervenir sur les bois à l'aide d'une tronçonneuse pour faciliter le débardage.</p> <p>Réalisation technique de la finition La technicité du candidat s'appuie sur une manipulation, en sécurité de la tronçonneuse.</p>

UCARE – C5 Capacité globale	Capacité à évaluer <i>Modalité d'évaluation</i>	SPS	Critères d'évaluation
UC5B C5 B - Assister mécaniquement un abattage manuel directionnel	<p>5B.1. Réaliser des travaux préparatoires à l'abattage avec assistance mécanique <i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fixation du câble à partir du sol à l'aide d'un dispositif d'accroche spécifique • Positionnement du dispositif de treuillage • Assistance mécanique à l'abattage d'un arbre dont le penchent est inverse à la direction choisie 	<p>Observation de l'arbre dans son environnement Le candidat, en coopération avec le bûcheron, identifie les caractéristiques de l'arbre désigné et les risques liés à son abattage et les met en lien avec la commande et les consignes pour décider du dispositif, du positionnement des équipements et de ses interventions.</p> <p>Organisation du travail en sécurité sur le chantier A partir de leurs observations et des consignes, le candidat sécurise l'intervention sur le chantier, positionne les équipements, fixe le câble et adopte un mode opératoire qui lui permet d'intervenir dans des conditions optimales de sécurité tout au long de l'intervention</p>
	<p>5B.2. Réaliser l'assistance mécanique à l'abattage en co-intervention <i>Evaluation en situation professionnelle</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance mécanique à l'abattage d'un arbre auprès d'une voie • Assistance mécanique à l'abattage d'un arbre à proximité d'un bâti 	<p>Coopération Le candidat se coordonne avec le bûcheron : il reste en contact oral et visuel permanent avec lui de manière à adapter son assistance</p> <p>Réalisation technique de l'assistance à abattage La technicité du candidat dans la régulation des tensions du câble, dans la manipulation des outils de treuillage lui permet de contrôler la chute de l'arbre en toute sécurité tout au long de l'intervention.</p>

UCARE – C5 Capacité globale	Capacité à évaluer <i>Modalité d'évaluation</i>	SPS	Critères d'évaluation
UC5C C5 C – Réaliser des travaux mécanisés de préparation des sols et de débroussaillements complémentaires des travaux de débardage	5C.1. Réaliser des travaux mécanisés de préparation du sol <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Labour forestier • Ameublissemement • Scarification 	<p>Observation de la parcelle Le candidat observe les caractéristiques de la parcelle et identifie les difficultés pour décider de son mode opératoire</p> <p>Préparation du matériel Le candidat prépare le tracteur et son outil attelé et effectue les réglages avec son responsable</p> <p>Réalisation technique des travaux Le candidat conduit et manœuvre son tracteur attelé de manière à obtenir un résultat complet et régulier au sol</p>
	5C.2. Réaliser des travaux mécanisés de débroussaillage <i>Evaluation en situation professionnelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Cloisonnement mécanisé • Débroussaillage mécanisé systématique 	<p>Observation de la parcelle Le candidat observe les caractéristiques de la zone à débroussailler et identifie les difficultés pour décider de son mode opératoire</p> <p>Préparation du matériel Le candidat prépare le tracteur, attelle le broyeur et effectue les réglages avec son responsable</p> <p>Réalisation technique du débroussaillage Le candidat conduit et manœuvre son tracteur attelé de manière à obtenir un résultat complet et régulier sur le peuplement.</p>

Siglier



CRPF	centre régional de la propriété forestière
FDA	fiche descriptive d'activités
FEADER	fonds européen agricole pour le développement rural
FSC	Forest Stewardship Council
IGN	Institut national de l'information Géographique et forestière
ONF	office national des forêts
NSF	code nomenclature des spécialités de formation
NAF	nomenclature d'activités française
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification
ROME	répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SPS	situation professionnelle significative



Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1^{ter}, avenue de Lowendal
75007 PARIS

Mai 2025